

S'ASSOCIER WWW.LALIGUE.ORG
EST UNE FORCE !



DOSSIER D’AFFILIATION

2018/2019



Associations socio-culturelles
Ligue de l’enseignement – FAL 44- www.laligue44.org
Agissons ensemble pour faire société

Ne me jetez pas... je suis toujours utile !





SOMMAIRE

Être affiliée à la Ligue de l'enseignement – FAL 44 c'est...	3
L'affiliation de votre association... suivez les étapes !	4
Tarifs affiliations 2018/2019 Ligue de l'enseignement – FAL 44	5
Les adhésions	6
Le Webaffiligue	7/8
La facturation des affiliations et des adhésions	8
L'assurance de votre association	9/10
Les codes d'activités culturelles et éducatives	11
Procédure d'affiliation et d'adhésion à l'USEP	12
Votre accompagnement : le CRVA, La formation des bénévoles associatifs	13
La communication, les principes liés au visa SACEM – SACD – SPRE	14
Campagne Laïcité	14
Formations Valeurs de la République et Laïcité	15
Semaines d'Education Contre le racisme et toutes les formes de Discriminations	15



LES DOCUMENTS ANNEXES

- ▲ Fiche de ré-affiliation pré-remplie à compléter et modifier si nécessaire
- ▲ Bon de commande visa SACEM (à compléter et à retourner si besoin)
- ▲ Bulletin-type de demande d'adhésion à dupliquer et à utiliser pour vos adhésions (le bulletin pré-rempli est disponible sur demande)



DES TEMPS D'INFORMATIONS

Pour une meilleure compréhension des procédures, nous vous invitons à participer aux réunions d'information et de formation sur les obligations assurantielles APAC et sur les dossiers d'affiliations.

Lundi 10 septembre à Nantes à 19h
Mercredi 19 septembre à St Nazaire à 19h.



Journée Fédérale :
Samedi 13 octobre 2018 à Nantes

Assemblée Générale :
Vendredi 10 novembre 2018 à Marsac sur Don

Pour suivre l'actualité de la Ligue de l'enseignement – FAL 44 rendez-vous sur www.laligue44.org



La Ligue de l'Enseignement milite pour une République démocratique, laïque et sociale, par la promotion et le développement de l'éducation, de la culture, des loisirs, du sport, de la solidarité et de l'engagement civique.

L'éducation est la grande cause de la Ligue de l'enseignement, la laïcité est son combat, la démocratie son idéal.

S'engager à la Ligue, c'est :

- ▲ Faire le choix d'une planète vivable
- ▲ Apprendre par et avec les autres
- ▲ Faire vivre la convivialité et la fraternité
- ▲ Construire la solidarité et lutter contre les inégalités
- ▲ Prendre sa part d'une démocratie qui implique les citoyen.ne.s.

La Ligue de l'enseignement - FAL44 est convaincue que la vie associative ne constitue pas une fin en soi, mais est un moyen, celui de permettre aux citoyen.ne.s d'agir de façon responsable et solidaire, pour une société plus juste, plus démocratique et plus solidaire.

Elle est ouverte à toutes et tous, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels. Elle garantit la liberté de conscience et le respect du principe de non-discrimination. Elle permet l'accès des jeunes (à partir de 16 ans) à ses instances dirigeantes et y garantit l'égal accès des hommes et des femmes.



PORTER ET RELAYER LE PROJET DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

La Ligue de l'enseignement invite les citoyens et les citoyennes à s'associer pour :

- comprendre les mutations de notre époque
- contribuer à l'évolution de notre société et la faire progresser
- promouvoir la construction d'une Europe politique et sociale
- s'impliquer dans un développement durable et solidaire de la planète.

Elle agit partout contre toutes les inégalités et les discriminations pour construire une société plus juste, plus solidaire, fondée sur la laïcité comme principe du « vivre ensemble ».

BENEFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT A LA VIE ASSOCIATIVE ET FEDERATIVE PAR :

- Un accompagnement de projets
- Une aide à la création d'association
- Des formations des bénévoles associatif.ive.s
- Un accompagnement au fonctionnement associatif
- Un syndicat employeurs
- Une mise en réseau des associations
- Un appui aux jeunes en projets
- Un appui au développement de projets éducatifs
- Des actions de citoyenneté
- Un Centre de Ressources à la Vie Associative (voir p.15)
- Un accord avec la SACEM.

BENEFICIER DES SERVICES ASSURANCES APAC (GROUPE COOPERATIF ET MUTUALISTE D'ASSURANCE DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT) PAR:

- Des conseils pour assurer votre association et les adhérent.e.s
- Des contrats spécifiques et adaptés à votre situation
- Des procédures sécurisées et conformes aux codes des assurances et du sport
- Un diagnostic spécifique pour votre association.

PROMOUVOIR UN SERVICE PUBLIC D'EDUCATION ET DE QUALITE ET ACCOMPAGNER DES PROJETS EN MILIEU SCOLAIRE PAR :

- Une aide au montage de projets pour des séjours en classes de découvertes et des sorties scolaires
- Des interventions d'éducation à la citoyenneté, de lutte contre les discriminations...
- Des formations des délégué.e.s élèves
- Des interventions à thème.

BENEFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT AU DEVELOPPEMENT D'ACTIONS SPORTIVES GRACE A L'UFOLEP ET L'USEP PAR :

- L'organisation de manifestations sportives
- La mise en place de formations de bénévoles (dirigeant.e.s, animateur.trice.s, officiel.le.s...)
- La réalisation et diffusion de calendriers sportifs
- Le soutien au développement de nouvelles activités
- L'accompagnement d'associations sur des dossiers spécifiques (organisation de manifestations, montage de dossiers de subventions...)
- Prêt de matériels (sono, talkie, stand parapluie...)
- Un soutien financier ou une aide matérielle pour les projets spécifiques.

BENEFICIER D'OFFRES SPECIFIQUES SUR DES SEJOURS VACANCES ET ETABLISSEMENTS LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44 PAR :

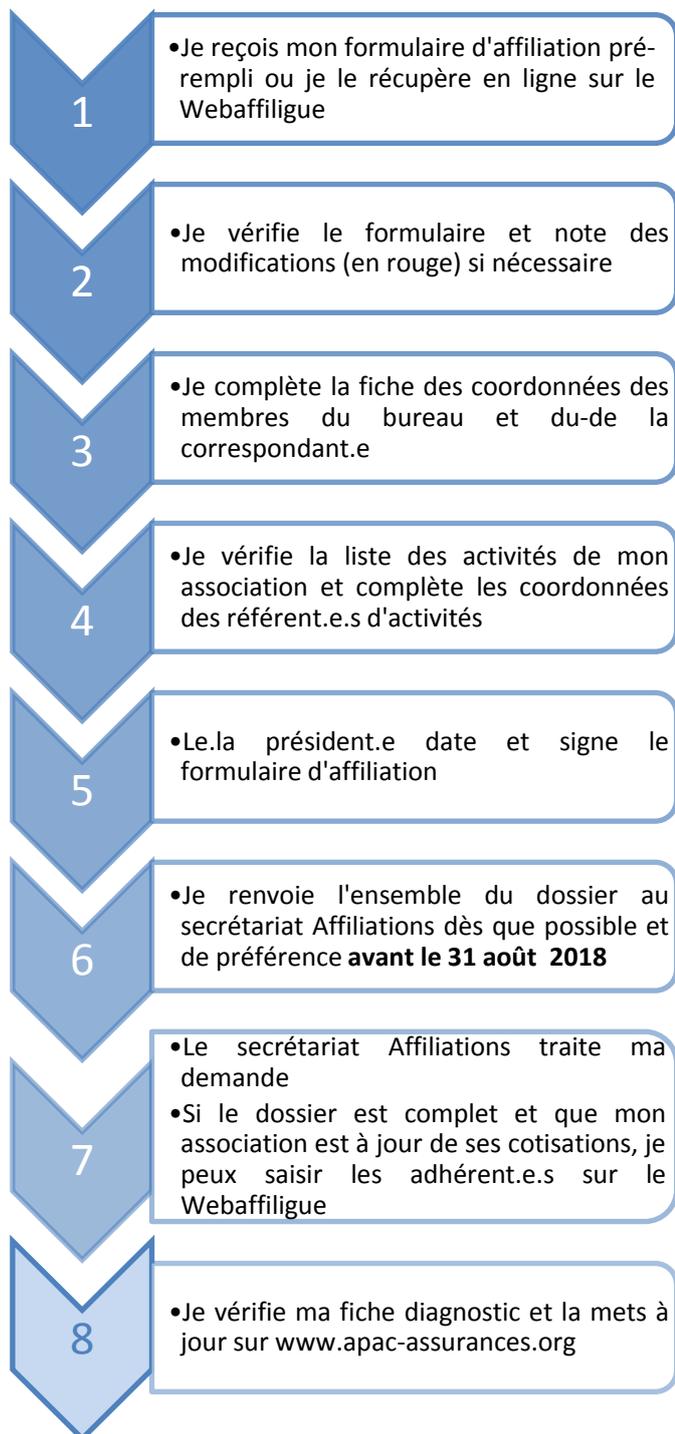
- Des tarifs préférentiels sur certaines périodes et séjours
- Des possibilités de formations BAFA avec stages pratiques
- Du prêt de matériels, vacances, suivant disponibilités.

BENEFICIER DE TARIFS PREFERENTIELS POUR :

- Des formations PSC 1
- Des formations qualifiantes
- Des événements spécifiques (ex : manifestations sportives)
- Des achats de matériels chez des partenaires de la fédération

L'AFFILIATION DE VOTRE ASSOCIATION / SUIVEZ LES ETAPES

Je renouvelle mon affiliation



Je suis une nouvelle association



Attention : pour l'affiliation à l'USEP :
Sport en milieu scolaire, reportez-vous à la page 16
affi.usep44@laligue44.org

**En cas de difficultés, vous pouvez vous rapprocher des référent.e.s de secteurs
Ligue de l'enseignement - FAL 44 et ou de l'UFOLEP 44.**



TARIFS AFFILIATIONS 2018/2019 LIGUE - FAL 44

Catégorie d'affiliation	Total	Typologie des associations	Critères à respecter
C.1 - 150 adultes	62,50 €	Amicales Laïques, Associations, groupements, section d'association multisport ayant des activités organisées par et pour leurs adhérent.e.s	Pour s'associer : - Effectif total de l'association ou de la section d'association multisport déclaré comme adhérent - Assurance réservé aux titulaires de la carte ligue ou licence UFOLEP - Paiement pour chaque adhérent.e - Information de la fiche diagnostic assurance Pour se fédérer : - Acte d'engagements réciproques
C.1 + 150 adultes	162,50 €		



TARIFS ADHESIONS 2018/2019 LIGUE - FAL 44

Type	Adulte né.e en 2001 et avant	Jeune né.e de 2002 à 2007	Enfant né.e en 2008 et après
Carte Ligue	16,00 €	3,70 €	3,70 €



PRINCIPES ET TARIFS DE LA DOUBLE ADHESION

La carte Ligue délivrée à chacun des membres d'une association affiliée comprend une cotisation d'assurance TGA (pour les adultes) ou TLE (pour les jeunes et les enfants). Composée pour partie de la responsabilité civile de son association et pour une autre de la couverture individuelle en tant que personne physique, cette cotisation n'est valable que pour les activités menées dans l'association à laquelle on adhère.

La double adhésion, c'est être membre sur la même saison de deux (ou plusieurs) associations affiliées. Par conséquent, la cotisation due dans la 2e association est celle des cotisations d'assurance. C'est que l'on appelle « l'assurance double adhésion ».

Pour vous assurer que l'adhérent.e est bien titulaire d'une carte Ligue ou d'une licence UFOLEP, nous vous invitons à lui demander de vous fournir une copie de cette adhésion. Sinon, vous avez la possibilité de contacter le secrétariat Affiliation de la Ligue de l'enseignement - FAL 44 pour vérifier que l'adhérent.e concerné.e est bien enregistré.e pour la saison en cours dans une autre association.

	Catégorie ¹	Tarifs
Adhérent.e déjà titulaire d'une carte FAL dans une autre association du département	Adulte (né.e en 2001 et avant)	3.97 €
	Jeune (né.e de 2002 à 2007)	1.46 €
	Enfant (né.e en 2008 et après)	1.46 €



LES DEMANDES D'ADHESIONS : DECOUVREZ LES MODALITES

Dès que l'affiliation de votre association est enregistrée, vous pouvez procéder à vos demandes d'adhésions.

Vous avez **3 possibilités** :

1. Internet avec le Webaffiligue (recommandé pour éviter les erreurs)
2. L'information en utilisant le fichier Excel fourni par nos soins ou téléchargeable sur le site de la Ligue de l'enseignement - FAL 44
3. Le support papier en utilisant les formulaires individuels pré-remplis (à la demande auprès de la Fédération)

Attention : pour les demandes d'adhésions USEP code 3915, reportez-vous à la circulaire affiliation/adhésions USEP 44

1. Enregistrer les adhésions avec Internet

Vous pouvez utiliser le site www.webaffiligue.org; Un espace spécifique dédié à votre association vous est réservé. Les mots de passe ne changent pas d'une saison à l'autre, sauf si un changement de présidence est intervenu. Dans ce cas, le.la nouveau.elle président.e recevra un nouveau mot de passe à l'adresse mail indiquée au moment de l'affiliation.

L'identifiant, demandé avant le mot de passe, est votre numéro d'affiliation

2. Enregistrer les adhésions par fichier

Téléchargez la trame du fichier Excel sur le site de la Ligue de l'enseignement - FAL 44 et respectez **scrupuleusement** l'exemple saisi en ligne 2.

Récupérez via le site Webaffiligue la liste de vos adhésions de la saison 2018-2019 en utilisant les fonctions « recherche et outils ».

Enregistrez vos demandes de ré-adhésion en précisant 2019 pour l'année de référence et en gardant le n° de l'adhérent.e.

Pour chaque nouvelle adhésion, ajoutez une ligne en complétant correctement l'ensemble des colonnes (voir exemples).

Envoyez le fichier par mail à affiliations@laligue44.org

3. Enregistrer les adhésions avec les supports papier

Renseignez et retournez-nous un bulletin individuel par adhérent.e : voir annexe ou à télécharger sur le site www.laligue44.org



ANNULER UNE DEMANDE D'ADHESION

Vous avez la possibilité de résilier une carte Ligue de l'enseignement - FAL 44 ou une licence UFOLEP, mais seulement dans les **15 jours à partir de la date de saisie**. Pour cela, merci de nous retourner une demande écrite de l'annulation avec le retour de la carte ou la licence de la personne concernée. **Sans ces documents, il n'y aura pas de remboursement.**



L'ENREGISTREMENT DE VOS ADHESIONS

Attention : En fonction du support utilisé (numérique, informatique ou papier), les délais de traitement de vos demandes seront différenciés. Sachant que nous traitons en priorité les demandes transmises via le Webaffiligue !

- Nous intégrons le fichier Internet ou informatique dans le logiciel d'affiliation sans aucune ressaisie ;
- Nous délivrons immédiatement vos cartes Ligue de l'enseignement – FAL 44 et licences UFOLEP ;
- Nous imprimons une facture correspondant aux demandes d'adhésions saisies ;
- Une mise à jour des nouvelles adhésions est effectuée dans votre espace Internet Webaffiligue par une centralisation de nos données, toutes les 24 heures, au serveur national.

LE WEB AFFILIGUE : UN OUTIL POUR SIMPLIFIER L’AFFILIATION

Le Webaffiligue est une application web gratuite pour faciliter la gestion administrative de votre association et de ses adhérent.e.s. Il permet :

- Un accès 24 h sur 24, 7 jours sur 7 depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone
- De gérer les données de vos adhérent.e.s et de vous faciliter les demandes d’adhésions
- D’accéder à des informations de votre Fédération
- De suivre l’enregistrement de vos adhésions par la fédération à J+1
- D’imprimer des copies des cartes d’adhésions
- D’extraire des fichiers de vos adhésions (papier ou informatique)
- De communiquer directement avec vos adhérent.e.s, via une boîte mail intégrée

WEBAFFILIGUE

Bienvenue sur le WEBAFFILIGUE

Identifiant
VOTRE IDENTIFIANT

Mot de passe
VOTRE MOT DE PASSE

Se connecter

Recevoir mes identifiants

APAC ASSURANCES
Gérer votre fiche diagnostic

ROULER EN UFOLEP
Gérer vos entraînements Motos et Cyclos

▲ RAPPEL

Les mots de passe ne changent pas. En plus des accès autorisés pour le.la président.e et le.la trésorier.ère, vous avez la possibilité de désigner un ou plusieurs « gestionnaire.s web » supplémentaire.s, dans le tableau des responsables de l’association, afin de d’identifier la ou les personnes utilisant réellement cet outil pour gérer les adhérent.e.s de l’association.

Dans le menu « Associations => affiliation 2018/2019 », vous pourrez mettre à jour et renouveler votre affiliation pour la nouvelle saison. C’est à cet endroit que vous pouvez changer les informations sur les président.e, trésorier.ère, secrétaire et gestionnaire web. Vous choisirez un.e seul.e « gestionnaire Web », en cliquant sur une touche prévue à cet effet, un mail sera envoyé avec leurs identifiants de connexion.

La ré-affiliation 2018/2019 est possible via votre Webaffiligue Association !

Après le 31 août, si l’association n’a pas fait le nécessaire pour sa ré-affiliation, un message d’erreur lui indiquera lors de sa connexion que son accès est bloqué. Il lui sera néanmoins proposé de réaliser sa demande de ré-affiliation par Internet. **Elle devra mettre à jour les informations, imprimer la demande d’affiliation simplifiée (page 2 uniquement), la signer et l’adresser à la Fédération.**

A réception, la Ligue de l’enseignement - FAL 44 la vérifiera et pourra récupérer un fichier Webaffiligue à intégrer dans la base Affiliations de la Fédération.



LA GESTION DE VOS DEMANDES D'ADHESIONS

Ce que vous permet le Webaffiligue :

- Accéder aux informations existantes enregistrées dans le logiciel "Affiligue" de votre Fédération
- Savoir qui est / n'est pas encore adhérent.e sur la saison en cours
- Rechercher / trier et extraire vos adhérent.e.s par saison, activités, tranches d'âge...
- Mettre à jour les informations sur vos adhérent.e.s
- Utiliser des rubriques personnalisables pour les besoins de l'association (*par exemple : qui a payé sa cotisation ?, les créneaux d'activités, le téléphone des parents pour les mineurs, des secteurs géographiques de collecte des adhésions, etc.*)
- Demander le renouvellement des adhésions en quelques clics
- Imprimer un historique des demandes adressées à votre Fédération

Rappel important
Un.e adhérent.e = une carte d'adhésion à la Ligue de l'enseignement – FAL 44.

Pour les associations socioculturelles, il est rappelé que :

- Si l'association fait ses demandes d'adhésions nominatives par le Webaffiligue, une tolérance pourra être acceptée : la date d'enregistrement des adhésions pourra être modifiée pour reprendre la date de la réception de l'email du Webaffiligue Association annonçant la mise à disposition du fichier.
- Pour les adhésions nominatives, les garanties personnelles d'assurances associées débutent le jour de l'enregistrement de l'adhésion et de délivrance de la carte Ligue

Pour les associations UFOLEP, il est rappelé que :

- La licence UFOLEP sera délivrée à réception du dossier complet de demande de licence par la Fédération départementale et après sa vérification constatée par la date d'homologation mentionnée par la Fédération.
- Le « dossier complet » comprend un bulletin individuel type signé par l'adhérent.e, le certificat médical et/ou l'attestation de réponse par la négative au questionnaire de santé.



LA GESTION DE VOTRE ASSOCIATION

Ce que vous permet le Webaffiligue :

- Imprimer la liste ou l'annuaire de vos adhérent.e.s
- Imprimer des étiquettes et les coller sur des enveloppes pour écrire à vos adhérent.e.s
- Eviter une nouvelle saisie des informations en exportant facilement toutes les données de vos adhérent.e.s vers un tableur Excel ou OpenOffice
- Imprimer la liste d'émargement des adhérent.e.s pour votre Assemblée Générale
- Récupérer les adresses email de vos adhérent.e.s pour les copier dans votre logiciel de messagerie
- Envoyer un email depuis notre application d'émailing intégrée
- Gérer et organiser vos listes de diffusion

IMPORTANT : lorsque vous avez terminé la saisie de vos demandes d'adhésion, même s'il ne s'agit que de modifications ou de suppressions, via le Webaffiligue, n'oubliez pas de cliquer sur le carré rouge « transfert vers la fédération » situé en haut à gauche de l'écran.



LA FACTURATION DE VOS ADHESIONS

La règle appliquée est celle d'une facturation par saisie d'adhésions. Pour les associations qui souhaitent une facturation par activité ou section, il est donc important de respecter le principe ci-dessous :

- Utiliser le Webaffiligue
- Effectuer les saisies par activité ou section
- Envoyer la saisie à la Fédération (via le bouton prévu à cet effet) à la fin de la saisie d'une activité ou d'une section
- Prévenir, en plus, le service Affiliations de la Ligue de l'enseignement - FAL 44 de votre souhait de recevoir des factures détaillées. Attention, pour bénéficier de ce dispositif, vous devez obligatoirement saisir vos demandes d'adhésions via le Webaffiligue par activité !

Le règlement peut se faire par chèque ou virement bancaire. Nous acceptons également les passeports Loisir et Culture Cezam, les chèques Sport santé et les coupons sport ANCV.



L'ASSURANCE DE VOTRE ASSOCIATION

APAC Assurances est le service assurances de la Ligue de l'enseignement. Membre du groupe coopératif de la Ligue de l'enseignement, APAC Assurances couvre l'ensemble des besoins en assurances des associations à travers ses 3 entités : APAC, MAC et LIGAP.

▲ QUI SONT LES BENEFICIAIRES DES GARANTIES ?

VOTRE ASSOCIATION :

- Dans le cadre d'une affiliation classique, **si la totalité de l'effectif est déclarée et titulaire d'une carte d'adhérent.e à la Ligue de l'enseignement et/ou d'une licence UFOLEP** ;
- Dans le cadre d'une affiliation sectorielle : la ou les sections affiliées de votre association dont tout l'effectif est déclaré et titulaire d'une carte d'adhérent.e à la Ligue de l'enseignement et d'une licence UFOLEP (ou à défaut pour lesquels un complément d'assurance a été souscrit auprès de l'APAC).

LES PERSONNES PHYSIQUES PARTICIPANT A VOS ACTIVITES :

- Les personnes physiques titulaires de la carte d'adhérent.e Ligue et d'une licence UFOLEP (ou à défaut déclarées dans le cadre de la souscription d'un complément d'assurance) ;
- Les collaborateur.trice.s permanent.e.s ou occasionnel.le.s (salarié.e.s ou non) ;
- Les aides bénévoles qui, à la demande de l'association, prêtent exceptionnellement leur concours gratuit lors de manifestations occasionnelles.

▲ LES GARANTIES DE RESPONSABILITE CIVILE

La Multirisque Adhérents Association vous accorde un ensemble de garanties Responsabilité civile destinées à vous protéger dans vos activités associatives.

- Responsabilité Civile Générale de l'association et des participants : garantie des dommages corporels
- Matériels et immatériels causés aux tiers au cours des activités assurées
- Responsabilité Civile Organisateur d'épreuves non motorisées (exclusion des épreuves et manifestations cyclistes notamment soumises à autorisation ou déclaration préalable)
- Responsabilité Civile Intoxications alimentaires
- Responsabilité Civile des mandataires sociaux
- Responsabilité civile Organisation et Pratique des activités cyclistes (Risques R5) et motorisées (Risques R6) : voir spécificités ci-après
- Responsabilité Civile « Organisation ou vente de voyages ou séjours » : garantie de la responsabilité civile spécifique instaurée par les articles L.211-16 et L.211-17 du Code du Tourisme pour les voyages ou séjours exceptionnels organisés au profit de vos adhérent.e.s. Attention : si vous relevez de l'immatriculation au Registre national des agents de voyage et autres opérateurs de tourisme, une souscription spécifique est nécessaire
- Responsabilité Civile « Locaux occasionnels » : responsabilité civile de l'association pour les dommages causés aux bâtiments mis occasionnellement à disposition. Attention : si vous disposez d'une exclusivité pendant plus de trois mois consécutifs, un contrat spécifique doit être souscrit. Plafonds de garantie et limitations : voir le tableau récapitulatif figurant dans la notice Multirisque Adhérents Association. Exclusions : les biens et matériels appartenant, loués ou confiés à l'association ne sont pas garantis (une seule exception : les biens confiés à titre de dépôt définis dans la notice). Attention aux spécificités liées à l'organisation de manifestations publiques notamment soumises à déclaration ou autorisation préalable. Les manifestations publiques motorisées ou cyclistes sont exclues et nécessitent la souscription d'un contrat spécifique. Reportez-vous à la notice pour prendre connaissance des exclusions. En cas de doutes, n'hésitez pas à contacter votre correspondant APAC.

Rappel : la fiche diagnostic est obligatoire. Elle doit être remplie et/ou mise à jour par vos soins chaque année.

Vous devez, soit la compléter et/ou la modifier en même temps que vous faites votre ré-affiliation. Pour vous connecter utilisez le code d'accès fourni par l'APAC

www.apac-assurances.org

UNE GARANTIE ASSISTANCE JURIDIQUE AU PROFIT DE VOTRE ASSOCIATION :

Un litige garanti survient dans le cadre de votre activité ? Une aide vous sera apportée pour engager une action amiable ou même judiciaire (avec prise en charge des frais et honoraires).

Document non contractuel.

UNE GARANTIE DEFENSE PENALE/RECOURS AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :

En cas de sinistre corporel ou matériel survenu lors d'une activité associative, un recours amiable ou judiciaire à l'encontre du tiers responsable peut être engagé.

▲ DES GARANTIES DOMMAGES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ET DE SES MEMBRES

- Vol d'espèces et valeurs : garantie, sous réserve du respect des conditions de sécurité, des valeurs appartenant ou confiées à votre association.
- Garantie Tous Risques des expositions organisées par votre association. Attention : si les objets exposés dépassent une valeur unitaire de 3.000 € (ou un total de 63.950 €), contactez votre correspondant APAC pour une souscription complémentaire.
- Garantie des biens des personnes physiques : remboursement (dans la limite de 1.100 €) en cas de détérioration ou de vol (sous certaines conditions) des biens appartenant aux personnes physiques garanties. Attention, les effets vestimentaires, les bicyclettes, planches à voile, bijoux et espèces ne sont pas garantis.

INDIVIDUELLE ACCIDENT AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :

Les personnes physiques ayant accepté les conditions proposées bénéficient de garanties Individuelle Accident accordées par la MAC (Mutuelle Accidents de la Confédération Générale des Œuvres Laïques) :

- En cas d'accident corporel ou de maladie grave (cf. définition aux Conditions Générales) survenu lors d'activités associatives, remboursement des frais médicaux restés à charge (dans la limite de 7.623 €).
- En cas d'accident corporel avec :
 - Remboursement des prothèses dentaires (dans la limite de 336 € par dent),
 - Remboursement des lunettes et lentilles (dans la limite de 610 €),
 - Pertes de salaires, frais de garde ou de rattrapage scolaire : dans la limite de 305 €,
 - Capital forfaitaire réductible selon le degré de l'Invalidité Permanente Partielle (30.490 €* pour une I.P.P. de 100 %),
 - Capital Décès de 6.098 €*.

* Ces plafonds peuvent être augmentés en souscrivant les Garanties optionnelles complémentaires

Pour toute information complémentaire, reportez-vous à la notice spécifique Individuelle Accident Corporel.

ASSISTANCE RAPATRIEMENT AU PROFIT DES PERSONNES PHYSIQUES :

Rapatriment sanitaire en cas d'accident ou de maladie, retour anticipé en cas d'hospitalisation ou de décès d'un proche, frais de secours en montagne, etc. Pour les détails des plafonds de garanties reportez-vous à la notice spécifique remise avec l'affiliation.

▲ LA DUREE DE L'ASSURANCE

L'acquisition de ces garanties doit être validée après **régularisation d'une fiche diagnostic** qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

Les garanties sont accordées jusqu'au 31 octobre de l'année suivante (ex : 2019 pour la saison 2018/2019). Cette extension de garantie de deux mois est destinée à permettre aux associations et à leurs membres de mettre en œuvre les formalités nécessaires au renouvellement de leur affiliation et de leur adhésion entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre de la saison en cours. Pour continuer vos activités en toute sérénité et bénéficier des garanties de cette Multirisque Adhérents Association, nous vous conseillons de renouveler l'affiliation de votre association et l'adhésion de ses membres avant le 1^{er} septembre 2018 pour la saison 2018/2019. En l'absence de renouvellement de l'affiliation et des adhésions au plus tard le 31 octobre 2018, l'association ne bénéficiera d'aucune garantie d'assurance à compter du 1^{er} octobre 2018.

▲ LA DECLARATION DE SINISTRE

Dès que vous avez connaissance d'un sinistre matériel ou physique impliquant votre association et ou l'un de ses membres, nous vous conseillons d'effectuer dans les 5 jours qui suivent ce sinistre une déclaration auprès des services APAC. Cette déclaration doit se faire sur le support spécifique « Déclaration de sinistre » téléchargeable sur les sites de l'APAC de la Ligue de l'Enseignement - FAL 44 ou de l'UFOLEP 44 (mot clé assurance »)

Attention : A compter du mois d'octobre 2018, vous pourrez effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, via votre espace privé du site APAC.

▲ CONTACTER LES SERVICES DE L'APAC



L'APAC EN DIRECT : N° VERT 0800 200 375

Adresse mail : accueil-apac@laligue.org

Pour le suivi de vos dossiers, demandez Sophie MAKOWSKI



LES CODES D'ACTIVITES CULTURELLES ET EDUCATIVES

Pour une première affiliation la structure doit renseigner ses activités. La structure accède à une liste d'activités complémentaires (marquées d'un) sur Webaffiligue pour faciliter la gestion de ses adhérents.

1. ACTION SOCIALE

- 1.1 - Actions d'insertion
- 1.2 - Aide aux demandeurs d'asile ou réfugiés
- 1.3 - Gestion d'établissements médico-sociaux
- 1.4 - Gestion de centres sociaux / Espaces de vie sociale
- 1.5 - Lutte contre la grande précarité et l'exclusion
- 1.6 - Personnes en situation de handicap
- 1.7 - Petite enfance
- 1.8 - Prévention spécialisée, protection judiciaire de la jeunesse
- 1.9 - Santé, prévention
- 1.10 - Services aux personnes âgées

2. ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- 2.1 - Accompagnement à la scolarité
- 2.2 - Animation périscolaire (animation hors écoles pendant les semaines d'école)
- 2.3 - Dispositifs relais
- 2.4 - Education à la citoyenneté
- 2.5 - Médias scolaires
- 2.6 - Organisation de séjours scolaires
- 2.7 - Restauration scolaire

3. CULTURE

- 3.1 - Cinéma
 - ◆ Diffusion
 - ◆ Médiation
 - ◆ Education à l'image
- 3.2 - Danse (régionale, folklorique...),
précisez si : Pratique en amateur
- 3.3 - Education musicale
 - ◆ Cours de solfège
 - ◆ Cours de musique/ Ecole de musique
 - ◆ Chant choral
- 3.4 - Gestion d'équipement culturel (salle, SMAC...),
précisez s'il s'agit de : Salle de concert
 Salle de cinéma
 Salle de spectacle
- 3.5 - Image (vidéo, photo),
précisez si : Pratique en amateur
- 3.6 - Livres, littérature, écriture, oralité,
précisez si : Pratique en amateur
 - ◆ Diffusion
 - ◆ Médiation
 - ◆ Pratiques éducatives (livre, lecture, écriture)
 - ◆ Edition
 - ◆ Expression orale (joutes verbales, éloquence...)
- 3.7 - Patrimoine
- 3.8 - Peinture et sculpture,
précisez si : Pratique en amateur
- 3.9 - Spectacle vivant (théâtre, art du cirque),
précisez si : Pratique en amateur
 - ◆ Diffusion
 - ◆ Médiation
 - ◆ Education artistique
- 3.10 - Organisation d'événements (fêtes, bals)
- 3.11 - Organisation de festivals
précisez s'il s'agit de : Cinéma et images
 Musiques
 Théâtre ou autres

4. COMMUNICATION / NUMERIQUE

- 4.1 - Médias
- 4.2 - Education à l'image et aux médias

5. DEFENSE D'UNE CAUSE

- 5.1 - Association de représentation (anciens élèves, étudiants...)

- 5.2 - Cercles de réflexion, (cercle de réflexion, université populaires...)
 - ◆ Cercles de réflexion,
 - ◆ Cercle Condorcet
 - ◆ Université populaire
- 5.3 - Défense des droits humains
- 5.4 - Lutte contre le racisme et les discriminations
- 5.5 - Promotion de la laïcité et des valeurs de la Ligue de l'enseignement

6. ENVIRONNEMENT DURABLE & EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE

- 6.1 - Education à l'environnement et au développement durable
- 6.2 - Ecologie, consommation durable, jardins partagés

7. FORMATION

- 7.1 - Formation des bénévoles
- 7.2 - Formation aux métiers de l'animation et à l'animation volontaire
- 7.3 - Formation linguistique (Français langue étrangère, alphabétisation...)
- 7.4 - Formation professionnelle
- 7.5 - Echanges de savoir

8. LOISIRS

- 8.1 - Activités de détente (zen, massage...)
- 8.2 - Arts de la table
 - ◆ Cuisine
 - ◆ Œnologie
 - ◆ Gastronomie
- 8.3 - Culture scientifique
 - ◆ Astronomie
 - ◆ Chimie
- 8.4 - Jeux
- 8.5 - Langues
 - ◆ Anglais
 - ◆ Espagnol
- 8.6 - Loisirs créatifs
 - ◆ Art Floral
 - ◆ Atelier d'art
 - ◆ Broderie
 - ◆ Couture
 - ◆ Décoration
 - ◆ Forme et couleur
 - ◆ Mode
 - ◆ Patchwork
 - ◆ Poterie
 - ◆ Scrapbooking
 - ◆ Tapisserie
 - ◆ Travaux manuels

9. LOISIRS EDUCATIFS

- 9.1 - Accueil collectif de mineurs et animations (pendant les vacances)
- 9.2 - Excursions
- 9.3 - Organisation de séjours
 - ◆ Séjours enfants et jeunes
 - ◆ Séjours famille
 - ◆ Séjours adaptés

10. SOLIDARITE INTERNATIONALE ET EUROPE

- 10.1 - Citoyenneté européenne
 - ◆ Echanges franco-allemands
- 10.2 - Commerce équitable
- 10.3 - Echanges interculturels, chantiers internationaux
- 10.4 - Education à la solidarité internationale
- 10.5 - Tourisme solidaire

11. AUTRES

- 11.1 - Autres : (La structure n'a pas d'activités identifiées dans cette liste)



ACTIVITES SPORTIVES

Il est rappelé que, conformément à la décision prise par la Ligue de l'enseignement en 1977 lors de l'assemblée générale nationale de Creil, la pratique des activités sportives relève de l'UFOLEP, secteur sportif de la Ligue, et doit faire l'objet d'une prise de licence auprès de cette Fédération. Les pratiquant.e.s de danse sportive ou les randonneurs, notamment, doivent ainsi être licencié.e.s à l'UFOLEP.

Principe de base : toute association s'affiliant à la Fédération Départementale de la Ligue de l'enseignement et désirant pratiquer une ou plusieurs activités physiques et sportives (A.P.S) doit s'affilier à l'UFOLEP.

Il est rappelé que, conformément à la convention nationale entre le Ministère de l'Education, La Ligue de l'enseignement et l'USEP, toute rencontre sportive sur le temps scolaire doit obligatoirement se dérouler dans le cadre de la fédération sportive scolaire du 1^{er} degré public, l'USEP. Les participant.e.s à ces rencontres doivent donc, obligatoirement, être licencié.e.s à l'USEP.

Pour plus de renseignements :
UFOLEP 44 : 02 51 86 33 34



PROCEDURE D'AFFILIATION ET D'ADHESION A L'USEP 44

1) L'ensemble des documents d'affiliation est adressé aux délégué.e.s de secteur USEP pour diffusion auprès des associations USEP d'école ou des sections USEP d'Amicales Laïques. Ces documents sont rassemblés dans une pochette qui comprend :

- La page d'informations sur l'association USEP et/ou l'amicale laïque (document recto-verso)
- Le bon de commande des forfaits classes pour les enfants et des licences adultes (document recto-verso)
- La liste nominative des adultes adhérent.e.s USEP
- Une page d'informations pour l'adhésion des enfants
- La fiche diagnostic APAC Assurances (document recto-verso)

2) L'association USEP ou les sections USEP d'Amicales Laïques complètent les informations demandées en lien avec l'Amicale Laïque pour ces dernières.

3) L'association USEP ou les sections USEP d'Amicales Laïques transmettent leur pochette (en conservant une copie) aux délégué.e.s de secteur USEP (**et non à l'USEP 44**).

4) Les délégué.e.s de secteur USEP vérifient, corrigent, complètent les informations demandées et transmettent l'ensemble des pochettes au comité départemental.

5) Le comité départemental USEP saisit les données dans « Affiligue » et transmet les appels à cotisation aux associations.

Les licences parviendront aux associations ou sections USEP d'Amicales Laïques par l'intermédiaire des délégué.e.s de secteur.



VOTRE ACCOMPAGNEMENT

La Ligue de l'enseignement - FAL 44 regroupe des associations qui agissent quotidiennement sur le terrain. Pour faciliter l'appui de proximité, la Ligue de l'enseignement - FAL 44 a divisé le département en **7 secteurs géographiques, animés chacun par deux personnes, l'une salariée Vie Associative, l'autre administratrice élue au Conseil d'Administration**. Elle favorise le développement local, les projets collectifs et associatifs.

L'animation du réseau d'associations affiliées s'articule autour des objectifs suivants :

- Accompagner la réflexion autour du projet de l'association et sa mise en action
- Accompagner au quotidien les actions développées par les associations et Amicales Laïques affiliées
- Favoriser la mise en réseau des associations entre elles sur le territoire nantais
- Favoriser le dialogue avec les pouvoirs publics et la reconnaissance par ces derniers de l'utilité sociale des actions et projets portés au micro-local.

Pour en savoir plus ou contacter votre référent.e de secteur, n'hésitez pas à nous solliciter au 02 51 86 33 09 ou animationreseau@laligue44.org. Pour suivre l'actualité de la Ligue de l'enseignement – FAL 44, rendez-vous sur www.laligue44.org.

1- LE CENTRE DE RESSOURCES A LA VIE ASSOCIATIVE - CRVA

Le CRVA a pour objet de soutenir et d'accompagner votre association dans son fonctionnement au quotidien et de faciliter la mise en place des projets. Il vous répond sur simple demande par tél. 02 51 86 33 09 pour par mail centreressources@laligue44.org.

- **Appui au fonctionnement quotidien de vos associations / Amicales Laïques**
- **Appui comptable : à votre disposition, 3 services de comptabilité adaptés :**
 - ➔ **le tableur comptasso** pour les associations d'envergure (tableau de comptabilité simplifiée et en partie double)
 - ➔ **BasiCompta®** logiciel en ligne pour les petites associations affiliées
 - ➔ **NOUVEAU un service d'assistance au contrôle** et à la clôture des comptes.
 - **réunions** trimestrielles sur les territoires **sur demande**
 - **permanences téléphoniques et mail, permanences** de proximité **sur rendez-vous** en fonction des besoins.
- **Appui à la fonction employeur**
 - appropriation du cadre légal et conventionnel
 - évaluation de la faisabilité d'un projet d'embauche
 - entrée, vie et conclusion du contrat de travail
 - **gestion, édition des bulletins de paie pour le compte des associations affiliées, déclaration des données sociales (labellisation Impact emploi par l'URSSAF)**

Le CRVA est labellisé CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles) par l'État et le Conseil départemental de Loire-Atlantique. Il est le rédacteur du Guide pratique de l'association www.guidepratiqueasso.org.

2- LES FORMATIONS POUR LES BENEVOLES ASSOCIATIF.IVE.S

Elles sont accessibles avant tout pour les bénévoles et responsables associatif.ive.s. Les salarié.e.s sont accepté.e.s dans la limite des places disponibles. Ces formations sont gratuites pour les associations affiliées.

○ Les thématiques

Fonctionnement associatif, responsabilité juridique et assurances, comptabilité, organisation de manifestation, fonction employeur, communication, animation d'une réunion, etc.

Ces temps collectifs peuvent être mis en place en fonction des demandes des associations affiliées sur les territoires.

○ Le Certificat de formation à la gestion associative - CFGA

Il comprend une formation théorique (42 h) et une formation pratique (stage dans une association déclarée). Le CFGA est délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, aux participants qui auront suivi avec assiduité la totalité du parcours de formation.

Il peut servir à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans les conditions prévues par la loi.

3- LA COMMUNICATION

Bénéficiez d'une communication optimale de la Fédération ainsi que des secteurs sportifs : Ufolep et Usep :

- lettre mensuelle de la Ligue
- lettre électronique de l'Ufolep,
- lettre d'information de l'USEP,
- post Facebook,
- relais sur site Internet www.fal44.org
- ...

Pour permettre à vos adhérent.e.s et dirigeant.e.s de bénéficier de ces outils de communication, lors des adhésions, **n'oubliez pas de saisir leurs adresses e-mail.**

4- LES PRINCIPES LIES AU VISA SACEM – SACD – SPRE

La procédure pour bénéficier des réductions est en cours d'évolution. N'hésitez pas à nous contacter dès à présent pour en savoir plus.

Les informations seront bientôt disponibles sur notre site www.laligue44.org.

5- CAMPAGNE LAÏCITÉ

Éduquer, instruire, émanciper, accompagner, échanger, sont probablement les verbes qui illustrent le mieux le projet de la Ligue de l'enseignement – FAL 44 et de son réseau d'associations, d'écoles et de collectivités affiliées. Ils accompagnent l'idée que nous nous faisons de la laïcité : principe de liberté et non d'exclusion.

Ensemble, donnons à voir les actions portées par le Mouvement (commissions laïcité, arbres de la laïcité, ciné débat, actions avec les scolaires, etc.).

Participez à la campagne Laïcité, en mettant en place un projet auprès de vos adhérent.e.s, des habitant.e.s, avec l'école.

Vous mettez en place une action ? Vous avez besoin d'un coup de pouce pour agir ? La fédération vous relaie et vous appuie dans la mise en œuvre !

Quelques exemples d'actions portées par le réseau l'an passé, avec l'appui de la Ligue de l'enseignement - FAL44 :

- **Une lecture spectacle : « la laïcité se dévoile ».**
- **Eduquer à la laïcité : charte de la laïcité, animation en direction d'enfants et de jeunes lors d'activités, sur des TAPs...** Charte de la laïcité redessinée sur la section dessin, création de saynètes d'impro par des sections théâtres...
- **Des formations Laïcité (mises en place régulièrement ou à la demande) :** comprendre la notion et ses enjeux, mettre du sens derrière les mots, appréhender l'éducation à la laïcité et la citoyenneté.
- **Créer un événement le dimanche 9 décembre :** planter un arbre de la laïcité, animation autour telles qu'un tournoi de sport, une représentation de la section chorale...
- **La mise à disposition de personnes ressources pour vous aider à mettre en place et à animer des temps d'échanges sur la laïcité.**

Faites-nous connaître vos actions pour que nous puissions les valoriser ➡ citoyennete@laligue44.org ou 02 51 86 33 09.



6- FORMATIONS VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET LAÏCITE



Parmi les mesures prises par le Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015, figure une disposition consistant à **mettre en œuvre des actions visant à réaffirmer la laïcité**. L'Etat promet, en la matière, la mise en place de formations.

Elles doivent permettre aux acteur.trice.s de l'action publique, technicien.ne.s, élu.e.s ou bénévoles, d'acquérir les notions nécessaires à l'application de ce principe, dans le respect de la loi.

- Comment le principe de Laïcité permet-il de garantir à toutes et à tous de vivre ensemble ?
- Quelles réponses fournir à vos agent.e.s, à vos salarié.e.s, à vos bénévoles ? Quel comportement doivent-ils.elles adopter face à des situations inconnues ou délicates, tout en respectant le cadre légal ?

Formé.e.s, habilité.e.s par l'Etat, **nous vous proposons un programme de formation destiné aux élu.e.s, salarié.e.s et bénévoles de votre structure, commune ou établissement**. Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par la DRDJSCS, elle est donc gratuite pour votre structure. Seuls restent à votre charge les déplacements et repas.

DATES & LIEUX DES FORMATIONS GRATUITES

- 04 octobre 2018 à Rezé (lieu à préciser)
- 10 octobre 2018 à Saint-Nazaire (lieu à préciser)
- 25 et 26 octobre 2018 à Saint-Sébastien sur Loire (lieu à préciser)
- 14 novembre 2018 à Carquefou (lieu à préciser)
- 17 et 18 décembre 2018 à Nantes (Ligue de l'enseignement – FAL 44)

Horaires : 9h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

Pour plus de renseignements : formationlaicite@laligue44.org ou 02 51 86 33 30

7- 10 ANS DES SEMAINES D'EDUCATION CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS : FAITES LES VIVRE EN MARS 2019 !

Participez aux Semaines d'Education Contre le Racisme et toutes les formes de Discriminations, en mars 2019, qui fêteront leurs 10 ans !

Agissons ensemble, auprès de toutes et tous, jeunes et adultes, professionnel.le.s ou non, pour lutter contre les représentations, les préjugés et faire appliquer le droit pour toutes et tous.

Poursuivons notre action éducative en rappelant que traiter différemment des personnes selon leur origine, religions, sexe et l'âge, réels ou supposés, est un délit.

En tant qu'association de proximité, vous êtes l'un des premiers vecteurs éducatifs : participez en mettant en place des actions débats, temps de sensibilisation auprès des enfants, en signant la charte de la diversité...

La fédération vous accompagne (formation, prêt de matériel de type exposition, malle d'ouvrage, mise en lien avec des associations ressources pour organiser des cafés citoyens, ciné débats ou spectacle sur la thématique), et communique sur votre action.

Pour participer, n'hésitez pas à revenir vers votre référent.e de secteur.



La Ligue de l'enseignement réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de toutes et tous à l'éducation, la culture, aux loisirs ou au sport.

La Ligue de l'enseignement en Loire-Atlantique c'est :

- 440 associations affiliées
- 56 500 adhérent.e.s
- et plus de 20 000 usager.ère.s



Secrétariat Affiliations
Ligue de l'enseignement – FAL 44 et UFOLEP 44

Contact : 02 51 86 33 34 / 09
affiliations@laligue44.org

